

Chargé de mission aménagement et environnement

Le chargé de mission aménagement et environnement organise et contrôle des études scientifiques et techniques globales et sectorielles pour : le diagnostic des interférences et l'évaluation des impacts et des interférences entre le domaine routier et l'environnement. Il préconise des aménagements portant sur la maîtrise du sol et du sous-sol de l'eau.

Le métier

Le chargé de mission aménagement et environnement a une relative autonomie dans l'organisation de son travail. Il doit avoir une expertise de terrain. Ses horaires sont irréguliers, et sa disponibilité est adaptée à la nécessité de l'observation et du diagnostic de terrain.

Les activités

- Coordonner la réalisation d'inventaires et de documents de connaissance du territoire
- Renseigner des systèmes d'information
- Réaliser, conduire ou commander des diagnostics et des études de situation
- Etudier des projets et instruire techniquement des dossiers
- Organiser des actions de protection et de valorisation
- Effectuer une veille réglementaire

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'ingénieur territorial, ou de technicien supérieur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME